

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : Mairie de La Courneuve

Correspondant : service commande publique, Mairie de La Courneuve, 76 rue de la convention, 93126 La courneuve, tél. : 01 71 89 66 74, télécopieur : 01 71 89 66 87, adresse internet : <http://www.ville-la-courneuve.fr/>

Principale(s) Activité(s) du pouvoir adjudicateur :

- Services généraux des administrations publiques

Objet du marché : Conception, réalisation et installation d'une oeuvre d'art au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction de l'école Angela Davis.

Catégorie de services : 27

Lieu d'exécution et de livraison : Ecole Angela Davis, 93120 La courneuve

La procédure d'achat du présent avis n'est pas couverte par l'accord sur les marchés publics de l'OMC.

L'avis implique un marché public

Caractéristiques principales :

- Le programme municipal prévoit l'installation d'oeuvres d'art financées par le 1% artistique. Parallèlement, la ville est inscrite dans une dynamique de renouvellement urbain et souhaite mettre la culture au coeur de ce développement. Le groupe scolaire et l'accueil périscolaire Angela Davis se situent dans un quartier qui connaît aujourd'hui une profonde transformation, et tout particulièrement avec la création de cet îlot qui recevra également un ensemble d'habitations. L'artiste devra créer une oeuvre en extérieur (sur le parvis ou la façade) respectant les principales caractéristiques du bâtiment (haute qualité énergétique, architecture gaie, colorée et lumineuse...).
- Quantités (fournitures et services), nature et étendue (travaux) : Montant de l'enveloppe de cette opération du 1% artistique : 83 500 euro(s) TTC

Prestations divisées en lots : non

Date prévisionnelle de début des prestations (Marché de fournitures/services) : 01 novembre 2015

Modalités essentielles de financement et de paiement et/ou références aux textes qui les réglementent :

Financement par le budget de la commune.

Le paiement s'effectue par virement. Le délai de paiement maximum est fixé à trente (30) jours à compter de la réception des justifications fournies par le titulaire.

Forme juridique que devra revêtir le groupement d'opérateurs économiques attributaire du marché : Solidaire

Unité monétaire utilisée, l'euro

Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :

Documents à produire à l'appui des candidatures par le candidat, au choix de l'acheteur public :

- Formulaire DC1, Lettre de candidature - Habilitation du mandataire par ses co-traitants. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)
- Formulaire DC2, Déclaration du candidat individuel ou du membre du groupement. (disponible à l'adresse suivante : http://www.economie.gouv.fr/directions_services/daj/marches_publics/formulaires/DC/daj_dc.htm)

Autres renseignements demandés :

- La lettre de candidature, précisera la forme juridique de la candidature (artiste individuel ou groupement) et, en cas de groupement, sa nature et le nom du mandataire : curriculum vitae actualisé, organisation, compétences, capacités techniques et garanties professionnelles (attestation de la Maison des Artistes ou AGESEA, n° SIRET ou

équivalent étranger) ;

- une note de motivation (une page A4 recto verso maximum) précisant le cas échéant les premières orientations du candidat, sans toutefois proposer un projet artistique précis ;

- une sélection d'oeuvres significatives du candidat, présentée en couleurs sur maximum 10 pages au format A4.

Ces références seront accompagnées d'une légende de quelques lignes précisant l'année de réalisation des oeuvres et, le cas échéant, le maître d'ouvrage et l'objet de la commande ;

- un texte d'une page sur la démarche artistique générale de l'artiste.

L'ensemble des documents sera transmis sous version papier accompagnée d'une version au format numérique (.pdf) des pièces du dossier.

L'attention des candidats est attirée sur le fait qu'aucun autre document artistique ne sera pris en compte (catalogues d'exposition, monographies etc.).

Le dossier de candidature devra être rédigé en langue française.

Nombre de candidats :

• Nombre minimal de candidats admis à présenter une offre : 4

• Réduction du nombre d'opérateurs durant la négociation ou le dialogue (procédure négociée, dialogue compétitif) :

Recours à une procédure se déroulant en phases successives afin de réduire progressivement le nombre des solutions à discuter ou des offres à négocier : OUI

Critères d'attribution : Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés dans le cahier des charges (règlement de la consultation, lettre d'invitation ou document descriptif)

Type de procédure : Procédure adaptée

Date limite de réception des candidatures : 13 avril 2015 à 12 h 00

Numéro de référence attribué par le pouvoir adjudicateur / l'entité adjudicatrice : 2015-006

Récompenses et jury :

Nombre et valeur des primes qui seront attribuées : Une indemnité de 2 500 euro(s) sera attribuée à chacun des trois artistes présélectionnés ayant remis un dossier complet conforme au cahier des charges . Cependant le Maître d'ouvrage, après avis du Comité artistique, peut décider de ne pas allouer ou réduire le montant de l'indemnité en cas d'insuffisance manifeste du projet présenté.

Pour le lauréat, cette indemnité constitue une avance sur ses honoraires.

Renseignements complémentaires : Modalités de remise des plis

-Soit sur support papier :

Dans ce cas, les candidats transmettront leur candidature, sous pli cacheté portant la mention suivante :

" Conception, réalisation et installation d'une oeuvre d'art au titre du 1% artistique dans le cadre de la construction de l'école Angela Davis. » - NE PAS OUVRIR "

directement contre récépissé à l'adresse suivante :

Service de la commande publique

76 rue de la Convention

93120 La Courneuve

Horaires de réception des plis: de 9H à 12H et de 14H à 17H, du lundi au vendredi

par courrier (Recommandé avec Avis de réception ou Equivalent) à l'adresse suivante :

Service de la commande publique

Ville de la Courneuve

Avenue de la République

Cedex 93126 LA COURNEUVE

-Soit par voie électronique

Il s'agit de transmettre la réponse électronique via la plate-forme des marchés à l'adresse

<https://marches.maximilien.fr>

Cette procédure s'adresse aux artistes professionnels. Elle se déroulera de la manière suivante :

1. Une présélection de quatre artistes sera opérée sur examen des dossiers de candidature complets reçus par le comité artistique, à partir des critères suivants : d'une part la contemporanéité du travail de l'artiste, d'autre part la capacité à porter des projets artistiquement novateurs et audacieux et à assurer l'ensemble des phases de la commande.

2. Une visite sur site sera organisée pour les candidats présélectionnés, et des éléments détaillés seront fournis à

cette occasion.

3. Les quatre candidats présélectionnés devront remettre un projet comprenant une note d'intention et des esquisses de leur proposition artistique mise en situation (tous supports autorisés : photomontage, maquette, support numérique...) ainsi qu'un budget détaillé, une note technique sur les moyens matériels et en personnels que le candidat envisage de mobiliser pour l'exécution de la prestation, un calendrier prévisionnel de réalisation et une note précisant la maintenance et l'entretien de l'oeuvre.

4. Après examen des projets remis par les quatre candidats présélectionnés, le comité artistique, présidé par le maître d'ouvrage, auditionnera les candidats et désignera le lauréat.

5. Le lauréat sera désigné par le comité artistique, présidé par le maître d'ouvrage, au regard d'une part, de la créativité et de la qualité artistique de son projet, d'autre part sa pertinence dans le site en relation avec le contexte architectural et urbain du bâtiment, et enfin de sa capacité à réaliser le projet proposé, en respectant les moyens financiers énoncés, les contraintes de réalisation, les contraintes de fonctionnement du bâtiment et de maintenance du projet.

Date d'envoi du présent avis à la publication : 10 mars 2015

Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus : Service Commande Publique , Mairie de La Courneuve, 76, rue de la convention, 93126 La courneuve, tél. : 01 71 89 66 79, télécopieur : 01 71 89 66 87, courriel : marches.publics@ville-la-courneuve.fr, adresse internet : <http://www.ville-la-courneuve.fr>

Adresse auprès de laquelle les documents peuvent être obtenus : adresse internet : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=144709&orgAcron>

Adresse à laquelle les offres/candidatures/projets/demandes de participation doivent être envoyés : adresse internet : <https://marches.maximilien.fr/?page=entreprise.EntrepriseAdvancedSearch&AllCons&refConsultation=144709&orgAcron>

Instance chargée des procédures de recours : Le tribunal Administratif de Montreuil, 7, rue Catherine Puig, 93100 Montreuil, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 99, courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr

Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours : Le tribunal Administratif de Montreuil, 7, rue Catherine Puig, 93100 Montreuil, tél. : 01 49 20 20 00, télécopieur : 01 49 20 20 99, courriel : greffe.ta-montreuil@juradm.fr